

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022 à 19 heures
COMMUNE DE LE LANDREAU

Nombre de Membres :

- en exercice 23
- présents 18
- pouvoirs 3
- votants 21

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe RICHARD, Maire. Les membres du conseil municipal, se sont réunis salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de Convocation : le 8 décembre 2022

Présents : Richard ANTIER - Philippe BUREAU - Pierre-Yves CHARPENTIER -- Céline CORBET - Gildas COUE - Saïd EL MAMOUNI - Damien FLEURANCE - Nathalie GOHAUD - Yolande GUERIN - Nathalie LE GALL - Stéphane MABIT (départ au point n°3) - Jacques MONCORGER -- Christophe RICHARD - Jacques ROUZINEAU - Sylvie RATEAU - Christophe ROBINEAU - Myriam TEIGNE - Patricia TERRIEN - Vincent VIAUD

Excusés :

- Mickaël GIBOUIN qui a donné pouvoir à Jacques MONCORGER
- Aurélie BLAIS qui a donné pouvoir à Saïd EL MAMOUNI
- Stéphanie SAUVETRE qui a donné pouvoir à Nathalie GOHAUD
- Stéphane MABIT qui a donné pouvoir à Christophe RICHARD (à partir du point n°3)

Absente : Sabrina BONNEAU

Est nommé secrétaire : Richard ANTIER

Assistait en outre : Nelly BIRAUD, DGS

DCM0415122022

Dénomination de voie - ZAC multisites - secteur La Gauterie

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle que par délibération du 20 septembre 2018 le conseil municipal a approuvé la dénomination des voies et hameaux du secteur La Gauterie de la ZAC multisites.

Dans le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL, les communes doivent s'assurer que les adresses doivent être :

- Unique à l'échelle de la commune ; une adresse représente un point précis et unique du territoire,
- Non-ambiguës : c'est-à-dire distinctement différentiable,
- Géolocalisable : c'est-à-dire identifiable par des coordonnées ou à partir d'un système GPS et identifiée sur le terrain par un système signalétique (panneau de rue, plaque de numérotation).

La norme AFNOR NF Z10-011 de janvier 2013 précise qu'une adresse se compose notamment de :

- Un numéro de voie
- Un type de voie
- Un nom de voie

Accusé de réception en préfecture
044-214400798-20221215-DCM0415122022-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Au regard des critères ci-dessus, il s'avère nécessaire de revoir la dénomination du secteur La Gauterie de la ZAC et de proposer les dénominations suivantes présentées sur le plan en annexe :

- Rue des Grimperciaux
- Place des Geais des chênes
- Rue des Alouettes
- Allée des Moineaux
- Place des Vanneaux Huppés
- Rue des Colombes
- Rue des Rouges-Gorges
- Impasse des Hirondelles
- Impasse des Pinsons des arbres

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les dénominations des voies dans la ZAC multisites - secteur La Gauterie suivant le plan annexé.



Le Maire,

Christophe RICHARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "CHRISTOPHE RICHARD", written over the printed name.

Le Secrétaire de séance,

Richard ANTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "RICHARD ANTIER", written over the printed name.